SION

Sion, le 4 octobre 2022

A la Rédaction du Bulletin Officiel
Rue de l'industrie
1950 Sion

Publication au bulletin officiel
du 7 octobre 2022

VILLE DE SION
Délivrance d'une autorisation d'exploiter – food truck

Conformément aux dispositions de la Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sion porte à la connaissance du public que Monsieur Anthony Thunus, domicilié à Veysonnaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un food truck.

Emplacement	:	Parcelle 1048, rue de l'Industrie 10, 1950 Sion
Enseigne	:	Baraka Frite
Raison sociale	:	La Grange 1972 Sàrl
Prestations	:	Vente de mets et/ou boissons à emporter ou à livrer (food truck)
Horaire d'exploitation	:	Lundi – samedi de 07h00 à 21h30
Prise de l'activité	:	dès décision du conseil et obtention du permis d'utiliser (art. 47 OC)

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par pli recommandé à la Ville de Sion, Service de la sécurité publique, rue de Loèche 34, 1950 Sion, dans les 30 jours à dater de la présente publication.

L'Administration communale